

Délibération DEL-CC-2023-112

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 4 JUILLET 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quatre juillet deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (61) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Pascale FERCHAUD, Stéphanie FILLON, Jean-Baptiste FORTIN, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Pouvoirs (5) : Sébastien GRELLIER À Rachel MERLET, Bruno BODIN À Yannick CHARRIER, Armelle CASSIN À Stéphane NIORT, Nathalie MOREAU À Pierre BUREAU, Véronique VILLEMONTAIX À Emmanuelle MENARD,

Absents (14) : Philippe ROBIN, Jean-Yves BILHEU, Sébastien GRELLIER, Jacques BELIARD, Bruno BODIN, Marie-Line BOTTON, Armelle CASSIN, Pascal GABLY, Claudine GRELLIER, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Date de convocation : 28-06-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARON

TRANSPORTS

Covoiturage du quotidien : demande de subvention dossier Fonds Vert

Considérant le dispositif du gouvernement FONDS VERT pour accélérer la transition écologique dans les territoires destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie ;

Considérant l'avis favorable de la commission Transport du 24 mai 2023 ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 20 juin 2023.

Il s'agit de développer la pratique du covoiturage du quotidien en partenariat avec ECOV, (entreprise de l'économie sociale et solidaire agréée ESUS Entreprise solidaire d'utilité sociale,

nouvel opérateur de mobilité), les ATELIERS DU BOCAGE et le Réseau RECTO VERSO et de solliciter une subvention au titre du Fonds Vert.

Depuis 2018, les ATELIERS DU BOCAGE, la Maison de l'Emploi, le Réseau RECTO VERSO et l'Agglomération du Bocage Bressuirais travaillent sur le sujet de la mobilité du quotidien, notamment pour les publics les plus précaires et à destination des entreprises.

Depuis 2019, la communauté d'agglomération a élaboré son plan global de déplacement visant notamment le développement du covoiturage.

Afin de continuer cette démarche partenariale, il est souhaité travailler plus précisément sur le développement de la pratique du covoiturage au quotidien en partenariat avec les Ateliers du Bocage et le Réseau RECTO VERSO.

Ainsi, il est prévu :

- un volet 1 « Etude de potentiel de covoiturage dynamique » lequel est un covoiturage non réservé et quasi-instantané où les habitants se placent à des arrêts prédéfinis comme pour des lignes de transport en commun. L'étude serait conduite par l'entreprise ECOV sur une dizaine de corridors routiers au sein de l'agglomération afin de connaître la pertinence ou non de développer de futures lignes de covoiturage dynamique sur le territoire.
- un volet 2 « Diagnostic puis accompagnement au développement » avec
 - en phase 1, la réalisation par le Réseau RECTO VERSO de diagnostics Mobilité dans les entreprises volontaires du territoire qui s'engageraient dans une démarche de promotion du covoiturage entre salariés puis
 - en phase 2, l'animation de la démarche par les Ateliers du Bocage au sein de ces entreprises via la communication, des évènements, des ateliers...

Ce projet se déroulerait sur une durée d'environ 2 ans, de mi-2023 à mi-2025. Il s'élèverait à 99 100€ HT. L'axe 3 Covoiturage du Fonds Vert est sollicité à hauteur de 80%.

BUDGET: TRANSPORT						
PROJET COVOITURAGE						
Dépenses	HT	TTC	Recettes	%	Etat avancement subventions	
Dépenses éligibles	99 100,00 €	118 920,00 €	Subventions	79 280,00 €	80,00%	
Covoiturage (lignes dynamiques)			Etat - Fonds vert	79 280,00 €	80,00%	Esperé
ECO - Etude de potentiel de covoiturage	14 600,00 €	17 520,00 €				
Covoiturage domicile travail						
ADB - Communication	20 000,00 €	24 000,00 €				
ADB - Animation et évènementiels en entreprise	60 000,00 €	72 000,00 €	Autofinancement	19 820,00 €	20,00%	
RECTO VERSO - Diagnostics Mobilité	4 500,00 €	5 400,00 €	Autofinancement	19 820,00 €	20,00%	
TOTAL HT	99 100,00 €	118 920,00 €		99 100,00 €	100,00%	

Le conseil communautaire, est invité à :

- **adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **06 JUIL. 2023**

Notifié ou publié le **06 JUIL. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. The stamp features a central emblem with a crown and a figure, surrounded by the text 'Communauté d'Agglomération DU BOCAGE BRESSUIRAIS'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre-Yves Marolleau'.